

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité



Département du Val-de-Marne
Canton d'Orly
Commune d'Orly

N° IVP-2024/672

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 7 novembre 2024

Objet : Désignation d'un représentant de la ville d'Orly au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat ».

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-quatre octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID**– Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA –Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Farid RADJOUH est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Madame Sana El AMRANI est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Malikat VERA.
- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Thierry CHAUDRON.
- Monsieur Christophe DI CICCO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241107-DIVP2024672-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024

- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est excusée et représentée par Noëline TANFOURI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard sans donner pouvoir.
Arrivée de Madame GUERCHE à 19h34 (point n° 3).
- Madame Kheira SIONIS donne son pouvoir à Monsieur Yann GILBERT pour le vote du point 5.9.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Objet : Désignation d'un représentant de la ville d'Orly au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatifs aux fonds de dotation ;

VU les statuts proposés pour le fonds de dotation « Orly Mécénat » ;

VU la délibération n° D-IVP-2024/671 du 7 novembre 2024 portant création du d'un Fonds de dotation intitulé « Orly Mécénat » ;

CONSIDERANT que la ville d'Orly a décidé la création d'un Fonds de dotation intitulé « Orly Mécénat » ;

CONSIDERANT que l'article 6-1 des statuts du Fonds de dotation « Orly Mécénat » prévoit que le fonds susnommé est administré par un Conseil d'administration comprenant notamment deux représentants de la ville d'Orly dont le/la Maire désignés pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre du Conseil municipal pour représenter, en plus de Madame la Maire, la ville d'Orly au sein du Conseil d'administration du « Orly Mécénat », pour une durée de 3 ans, sauf à perdre la qualité de conseiller municipal avant la fin de cette durée, auquel cas il conviendra de procéder à une nouvelle désignation ;

CONSIDERANT la candidature de Madame Sana EL AMRANI proposée ;

ENTENDU l'exposé de Imène SOUID ;

APRES LE VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection, à main levée, du membre devant représenter, en plus de Madame la Maire, le conseil municipal d'Orly au sein du Conseil d'administration du Fonds de dotation « Orly Mécénat ».

ARTICLE 2 : DESIGNE Madame Sana EL AMRANI pour représenter, en plus de Madame la Maire, la ville d'Orly au sein du Conseil d'administration du Fonds de dotation « Orly Mécénat », pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 3: PRECISE que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

ARTICLE 4 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois pour un excès de pouvoir auprès du tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle, 77 000 Melun ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07-11-2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly



Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	28
Représentés	07
Absents	0
Vote pour	30
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstentions	5